



Municipalité de Moiry
1148 Moiry

Moiry, le 13 octobre 2025

Préavis n° 36/2025 de la Municipalité au Conseil général du 27 octobre 2025

OBJET : Octroi d'un prêt de CHF 45'000.00 pour le Giron du Pied du Jura 2026

AU CONSEIL GENERAL DE MOIRY

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Préambule

Chaque année, les Sociétés de Jeunesses Campagnardes organisent des manifestations telles que des Tours de Jeunesse, tournois de volley-ball ou de pétanque, ainsi que 4 giron chapeautés par la Fédération vaudoise des Jeunesses Campagnardes (FVJC) dans le canton : au Nord, au Centre, dans la Broye et au Pied du Jura. Ces giron sont des manifestations importantes qui se déroulent sur plusieurs jours.

En novembre 2024, les Jeunesses de Moiry et Pompaples ont obtenu l'organisation du giron du Pied du Jura 2026, événement qui aura lieu du 12 au 16 août 2026 sur la commune de Moiry, à la sortie du village direction Cuarnens.

Une société pour le giron a été créée, regroupant des membres des jeunesses de Moiry et de Pompaples, avec des statuts bien précis. Le comité de cette Société du Giron du Pied du Jura 2026 Moiry-Pompaples est présidé par Grégory Cugny. Chloé Carrard est la secrétaire et Emilie Cugny la caissière.

Financement du Giron du Pied du Jura 2026

Le comité du giron a présenté un budget aux communes de Moiry et Pompaples pour l'organisation de cette manifestation. Ce budget s'élève à plus de CHF 500'000.00. Les recettes, outre la vente de boissons et de nourriture lors de l'événement, sont générées par différents sponsors sur divers supports (livret de fête, événements sportifs agréés ou non par la FVJC, soirées musicales, spectacles) et des dons. Les premières recettes ne seront perçues qu'au printemps 2026.

Le comité sollicite l'aide des communes de Moiry et de Pompaples, afin de pouvoir démarrer les travaux de construction, l'achat de gadgets publicitaires, les locations de cantines, les contrats pour la sécurité du site et autres frais. D'ici le printemps 2026, la société du giron devra déboursier une somme d'environ CHF 90'000.00.

Préavis n°36/2025 – Demande de crédit pour le Giron du Pied du Jura 2026

Le comité demande à chaque commune une ligne de crédit de CHF 45'000.00, aux conditions de la convention annexée, soit 0% d'intérêt. Cette somme sera remboursée au fur et à mesure des possibilités du comité, mais au plus tard le 31 août 2026.

Procédure

Selon la Préfecture de Morges et selon les avis juridiques consultés en 2022 pour le giron du Pied du Jura 2023 à Apples, cette demande de crédit est assimilée à une subvention unique au sens de l'article 13 al 1 let. B du règlement sur la comptabilité des communes RCCOM et doit faire l'objet d'un préavis d'investissement à valider par le Conseil Général.

Avis municipal

La Municipalité souhaite soutenir la société du giron dans l'organisation de cette fête de jeunesse, sans toutefois mettre à disposition en une seule fois l'entier de la somme demandée : elle propose au comité du giron une ligne de crédit de CHF 45'000.00. Le comité pourra ensuite faire parvenir ses demandes à la Municipalité selon ses besoins.

Une somme de CHF 20'000.00, de compétence municipale, a été octroyée en juillet 2025.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis n°36/2025 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 45'000.00 pour la société du Giron du Pied du Jura 2026 Moiry-Pompaples ;
- **Oui** le rapport de la commission des finances/ gestion ;
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 45'000.00
- D'autoriser la Municipalité à octroyer une ligne de crédit de maximum CHF 45'000.00 à la société du Giron du Pied du Jura 2026 Moiry-Pompaples sans intérêt
- D'accepter les conditions de prêt et de remboursement telles que mentionnées dans la convention signée entre les deux parties
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025

Le syndic :



G. Dolivo



La secrétaire :



V. Siggen

Annexe : Convention



COPIE

Commune de Moiry

Place de l'Eglise 2
1148 Moiry

CONVENTION

- L'emprunteur : la société du Giron du Pied du Jura 2026 Moiry-Pompaples, représentée par
- Le président Grégory Cugny, domicilié à la Route de Chevilly 14, 1148 Moiry
- La secrétaire Chloé Carrard, domiciliée à la Rue du Four 9, 1318 Pompaples

Et

- Le prêteur : la commune de Moiry, représentée par la Municipalité

Objet de la convention :

Mise à disposition de la part de la Commune de Moiry d'une ligne de crédit d'un montant maximal de CHF 45'000.00 (quarante-cinq mille) en faveur de la société du Giron du Pied du Jura 2026. Le montant de CHF 20'000.00 sera versé au 15 juillet 2025 et le solde, selon les besoins, dès l'acceptation par le Conseil général de Moiry de cette demande de crédit.

But de l'emprunt :

Pallier les besoins temporaires de liquidités pour démarrer l'organisation du Giron du Pied 2026 : soit l'achat de gadgets publicitaires, d'électroportatifs, de copeaux, de panneaux, de géotextiles, matériel de construction, acomptes pour cantines, contrats de sécurité, etc...

Conditions :

Taux d'intérêt : 0%

Remboursement de la somme empruntée au plus tard le 31 août 2026.

Garantie : l'actif immobilier (les constructions) du Giron du Pied du Jura 2026 est bloqué et reste propriété des communes de Moiry – Pompaples jusqu'à restitution de l'entier des sommes prêtées.

Ainsi fait en deux exemplaires à Moiry, le 23 juin 2025.

Pour la société du Giron du Pied du Jura 2026

Pour la Municipalité

Le Président

Grégory Cugny

La Secrétaire

Chloé Carrard

Le Syndic

Gilles Dolivo

La Secrétaire

Valérie Siggen

